

Image not found or type unknown



droit à la prime de précarité

Par **salome**, le **05/10/2009** à **19:27**

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement embauché en CDD jusqu'au mois de décembre avec possibilité de CDI à la fin de ce contrat, je voudrais savoir si j'ai droit à la prime de précarité à la fin de ce contrat puisque celle-ci ne m'est pas payée au mois.(comme le font les organismes d'intérim).

Je vous remercie à l'avance de votre réponse .

Recevez Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. J.Egret.